BUDGET PREVISIONNEL DU PROJET	Date : .....19/05/2021.....

INTITULE DE L'ACTION : .....ROUBAIX-EURO2021 .....

DEPENSES (*)		**RECETTES**	
Location(s) (1)		Autofinancement	310
Activités ludiques et sportives et éducatives (4 prestations)	1930		
Table ping-pong extérieur	300		
Frais de transport (2)	30	Participation des personnes (4)	1 euros par Jeunes
Tickets de Bus pour les jeunes		10 à 12 équipes de 8 prévus : 100 jeunes	1*100=100 euros
Boissons et alimentation	200	Ventes des boissons , sandwichs , café , thé	750
Achat de fournitures (3) *(à détailler)*		Autres financements *(à préciser)*	
Raquettes , jeux d'activités	100		
Papiers , crayons de couleurs			
Assurance	50		
Tracts, affiches	50		
		Aide demandée au PIC	**1500**
Taxes (SACEM)			
Divers			
SOUS TOTAL DES DEPENSES ENGAGEES	2660		
Financement d'un autre projet (5)			
TOTAL	2660	**TOTAL**	2660

(*) **<u>Les dépenses doivent être justifiées par des devis</u>**

(1) Si le local d'une association est utilisé, s'assurer que cette association est protégée pour la fête que vous organisez

(2) Pour les voyages collectifs, les conditions suivantes :

- avoir fait l'objet d'une animation préalable sur le quartier, afin de contribuer à leur autofinancement
- être encadrés par plusieurs adultes (autorisation parentale pour les mineurs non accompagnés de leurs parents)
- être couverts par une assurance
- contenir une activité à finalité éducative ou culturelle comme le précise le règlement intérieur

(3) Seul le matériel consommable est pris en compte (petit matériel servant à organiser la fête, papier, colle,…)

(4) Il est indispensable de faire participer financièrement ou matériellement les bénéficiaires du projet, et les usagers doivent nécessairement participer au projet.

(5) Si des bénéfices générés par l'animation sur le quartier sont destinés à financer une opération (sorties, voyages, dons à une organisation caritative, etc.), il faut en indiquer le montant.